



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DU PAS-DE-CALAIS

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française des Échecs

Règlement des compétitions

TITRE II

**Phase départementale PAS-DE-CALAIS du Championnat de France Jeunes
7 catégories d'âges ; 14 titres de Champion du PAS-DE-CALAIS (féminines et mixtes)**

Préambule :

Le Comité Directeur du CDJE 62 met tout en œuvre pour organiser au mieux **la phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais**

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Pas-de-Calais (C.D.J.E 62) organise chaque année, pendant les vacances de la Toussaint, **la phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais** en partenariat avec un club candidat qui aura un cahier des charges à respecter.

Pour cette saison 2025-2026, **la phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais** se déroule du samedi 18 au lundi 20 octobre 2025 **A LA SALLE CHARLES CATTEZ, 62330 - ISBERGUES**

L'inscription est gratuite et nécessite une licence A obligatoire pour les catégories U8 à U20.

Le Directeur du Championnat est (Prénom NOM), nommé par le Comité Directeur du CDJE 62. A l'issue de cette compétition, sont attribués officiellement les 14 titres annuels de Champion du Pas-de-Calais. (Pour rappel), ce championnat est qualificatif pour la phase interdépartementale Zid Nord – Pas-de-Calais du Championnat de France des Jeunes Joueurs d'Échecs.

Les modes de qualifications et nombres de places sont en **Annexe du présent règlement.**

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Pas-de-Calais (C.D.J.E 62) et le club d'Isbergues « La Tour Infernale » prennent toutes les décisions qu'ils jugent utiles dans l'intérêt de la bonne marche du championnat. Lors des parties d'échecs des photos ou des vidéos peuvent être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au championnat implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

Article 2 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 7 catégories de U8 à U20 mixtes. Les U18, U20 jouent dans le même tournoi dès lors que le nombre de participants de l'une ou l'autre de ces deux catégories est inférieur à 8. Les titres sont décernés dans chaque catégorie.

A l'issue du tournoi, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion ; Vice-champion mixte et Championne ; Vice-championne féminine.

Article 3 : Homologation et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au moment du tournoi.

L'Annexe A.4 des règles du jeu d'Échecs Rapides s'appliquera à l'ensemble de la compétition.

Les tournois se disputent en 7 rondes au système suisse intégral, sans protection de famille ou de club. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I.) sont réalisés selon le règlement FIDE C04. Le nombre de rondes pourra être réduit en fonction du nombre de participants, si nécessaire .

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible pour appliquer le C04, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes selon le système Berger. Dans ce cas, le tirage au sort des numéros d'appariement sera dirigé afin que les joueurs d'un même club ne se rencontrent pas au cours des trois dernières rondes.

Article 4 : Arbitrage

L'arbitre principal est désigné par le Comité Directeur du CDJE 62. Il compose son équipe d'arbitrage.

L'arbitre principal de **la phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais** est **Boris Fleurquin** (AFO-2) ; il est secondé par **Fouzia Tahar-Chaouch** (AFC), **Joel Facon** (AFC) et **Gaëtan Bringuez** (AFC).

Article 5 : Cadences

Grandes catégories : U12 à U20

La cadence est de 40 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.

Petites catégories : U8 et U10

La cadence est de 20 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.

Pour information : la notation sera obligatoire au Championnat de France dans toutes les catégories.

Article 6 : Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points. L'attribution des titres de Champion et Vice-Champion ; Championne et Vice-Championne départemental est établie selon le classement général. Si plusieurs joueurs sont ex æquo, les départages se font en utilisant dans l'ordre :

Système Suisse :	1) le Buchholz tronqué.	2) le Buchholz.	3) la performance
Toutes rondes :	1) le Sonneborn Berger.	2) le nombre de victoires	3) le Koya

À l'issue de **la phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais**, les joueuses prennent les places réservées au quota féminin, mais si leur classement dans le tournoi leur permet de se qualifier également en catégorie mixte, les joueuses gardent le droit de se qualifier dans les deux catégories lors de **la phase zone Interdépartementale du Championnat de France Jeunes, Zid Nord Pas-de-Calais**.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement général féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion, Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine.**

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points à la **phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais**.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour les départements à moins de 6 licences A par catégorie. (Voir l'annexe)

Article 7 : Dates et Horaires

U12 à U20	U8 et U10
1 ^{ère} journée : samedi 18 octobre Pointage des licences de 13 h 30 à 13 h 45 Ronde 1 : 14h00 Ronde 2 : 16h00	
2 ^{ème} journée : dimanche 19 octobre Ronde 3: 10h00 Ronde 4: 13h30 Ronde 5: 16h00	1 ^{ère} journée : dimanche 19 octobre Pointage des licences de 09 h 30 à 09 h 45 Ronde 1: 10h00 Ronde 2: 11h00 Ronde 3: 13h30 Ronde 4: 15h00
3 ^{ème} journée : lundi 20 octobre Ronde 6 : 10h00 Ronde 7 : 13h30	2 ^{ème} journée : lundi 20 octobre Ronde 5 : 10h00 Ronde 6 : 11h00 Ronde 7 : 13h30

Les horaires précis des rondes sont affichés dans la salle ainsi qu'à la table d'arbitrage.

La cérémonie de remise des coupes se déroulera le dernier jour de la compétition dès que possible à partir de 16h00. Tout joueur absent à cette cérémonie renonce à sa récompense.

Article 8 : Comportement des joueurs et spectateurs

Il est interdit :

- 1° Aux spectateurs (parents, accompagnateurs, entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu ;
- 2° De fumer ou vapoter dans les salles du tournoi et d'analyse ;
- 3° A un joueur d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi ;
- 4° A un joueur d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie
- 5° A un joueur de s'entretenir d'une partie en cours avec qui que ce soit ;
- 6° A un joueur au trait de quitter la zone de jeu.

Les déplacements dans la zone de jeu sont autorisés dans le respect des autres participants et des parties en cours.

Les joueurs doivent remettre leur téléphone portable, leur montre connectée, ou tout autre moyen électronique de communication à l'accompagnateur de leur club ou à leurs parents, impérativement éteint. A défaut, ils seront placés dans un sac ou une veste qui ne quittera pas la table de jeu durant toute la partie. Si l'un de ces appareils émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perd la partie. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (aire de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre.

A l'issue de la partie, les joueurs restent à leur place et informent l'arbitre du résultat de leur partie avant de quitter leur table. Les deux joueurs rangent leurs pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

Tout joueur se présentant **plus de 20 minutes après l'horaire de début de la ronde** est considéré comme **forfait** et perd la partie (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs, accompagnateurs et spectateurs sont tenus de respecter les arbitres et les règlements.

Article 9 : Fair-Play – Dispositifs antitriche

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Article 10: Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué au début de **la phase départementale du Championnat de France Jeunes du Pas-de-Calais**

Il est au moins de 3 membres de 3 clubs différents dont un représentant du corps arbitral départemental, un responsable départemental des jeunes ou son représentant et un organisateur ou son représentant. Aucun membre du jury, ne peut délibérer sur une question concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi. La composition du jury d'appel sera affichée dans la salle du tournoi avant la fin de la première ronde.

Article 11: Engagement et acceptation

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part et de celle des accompagnateurs, l'acceptation du présent règlement intérieur et de la charte du joueur d'échecs, affichés dans la salle - y compris leur engagement à respecter les consignes sanitaires.

Par respect envers les autres joueurs et les organisateurs, chaque compétiteur s'engage (sauf cas de force majeure) à participer à l'intégralité du Championnat.

Les termes "joueur" et "il" (lorsque cet article fait référence à une personne) s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin



**COMITE DEPARTEMENTAL
DU JEU D'ÉCHECS
DU PAS-DE-CALAIS**

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.
et subventionnée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Annexe

**Règlement Intérieur de la Phase départementale Pas-de-Calais
du Championnat de France Jeunes
Isbergues 2025**

**Qualification pour la phase Interdépartementale du Championnat
de France Jeunes ZID Nord Pas-de-Calais**

La phase interdépartementale du Championnat de France Jeunes par ZID est ouverte à tous les joueurs ou joueuses **des catégories U8 à U16** de la Ligue des Hauts-de-France qualifiés à l'issue des différentes phase départementales du Championnat de France Jeunes.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points à la phase départementale du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour les départements à moins de 6 licences A par catégorie, si l'effectif de participants le permet.

La Ligues organise ses phases interdépartementales du Championnat de France jeunes par Zid en un seul tournoi mixte d'une même catégorie d'âge. Par conséquent, en cas de qualification en catégorie mixte ET en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin de la phase interdépartementale par Zid du Championnat de France Jeunes (article 2.4).

La phase interdépartementale du Championnat de France Jeunes par ZID est ouverte à tous les joueurs et joueuses **des catégories U18 et U20**, qu'ils ou elles aient ou non disputé la phase départementale du Championnat de France Jeunes.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

La phase interdépartementale du Championnat de France Jeunes ZID Nord – Pas-de-Calais se jouera du 20 au 23 décembre 2025.

Répartition des places qualificatives

La Ligue étant composée de deux ZID, elle peut compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une des ZID, en les proposant à l'autre ZID. Les places doivent être proposées alternativement aux ZID, en commençant par la mieux classée dans les quotas de chacune des catégories concernées.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2026 -

Les effectifs par département sont proposés comme repère quant aux nombres de qualifiés départementaux pour la phase interdépartementale.

CHP FRANCE JEUNES 2025	DP T	U8	Q 0	U1 0	Q 1	U12	Q 2	U14	Q 3	U16	Q 4	U8 F	Q 0	U10F	Q 1	U12F	Q 2	U14F	Q 3	U16F	Q4	T
HAUTS-DE-FRANCE		16		77		155		150		112		4		15		27		31		15		
HAUTS-DE-FRANCE NORD		9	2	54	3	107	4	106	5	70	5	3	2	7	2	17	2	21	3	12	3	27
HDF N	59	7	5	44	5	86	5	77	5	47	5	2	3	6	5	11	5	17	5	10	5	
HDF N	62	2	3	10	5	21	5	29	5	23	5	1	3	1	3	6	3	4	3	2	3	
HAUTS-DE-FRANCE SUD		7	2	23	2	48	2	44	2	42	3	1	1	8	1	10	1	10	1	3	3	20
HDF S	2	1	3	10	5	11	5	14	5	19	5	0	3	4	3	2	3	4	3	2	3	
HDF S	60	4	3	9	5	22	5	21	5	16	5	0	3	3	3	3	3	6	3	1	3	
HDF S	80	2	3	4	3	15	5	9	3	7	5	1	3	1	3	5	3	0	3	0	3	

Cases jaunes: le nombre de qualifiés minimum par département

En rouge gras: nombre de qualifiés de la ZID pour le Championnat de France 2026